

TARIF IMPACT EMPLOI ASSOCIATION

Gestion des salaires

Au 01 janvier 2018

Frais de mise en place (pour toutes nouvelles associations)

- | | |
|--|------|
| - frais de mise en place de l'association dans le dispositif Impact Emploi Association | 70 € |
| - frais de mise en place d'un salarié | 11 € |

Tarif hors intermittents du spectacle

Ce service comprend (tous ces documents sont exclusivement envoyés par mail) :

- la saisie des DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)
- l'édition des bulletins de salaire
- documents de fin de contrat (certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation pôle emploi)
- la gestion des arrêts maladie (attestation salaire auprès de la CPAM)
- transfert mensuel des cotisations (DSN)
- transfert des données événementielles (arrêt maladie, fin de contrat...) (DSN)
- l'édition des bordereaux de cotisations trimestrielles pour paiement
- l'édition de l'échéancier de cotisations trimestrielles
- l'édition des déclarations annuelles (tableau récap URSSAF, état préparatoire pour la formation)

Par bulletin de salaire	13,50 €
Reprise de bulletins de salaire	7,00 €
Accompagnement aux démarches et aux calcul des indemnités dans le cadre d'un licenciement, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ à la retraite	20,00 €

Tarif pour les intermittents du spectacle

Ce service comprend (tous ces documents sont exclusivement envoyés par mail) :

- la saisie des DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)
- l'édition des bulletins de salaire pour chaque engagement
- transfert mensuel des cotisations (DSN)
- l'édition du bordereau déclaratif Pôle Emploi mensuel
- la saisie des AEM (Attestation Employeur Mensuelle) sur le site de Pôle Emploi (un bulletin de salaire = une AEM)
- l'envoi des certificats de la caisse des congés spectacle via à DSN
- l'édition des bordereaux de cotisations trimestrielles pour paiement
- l'édition de l'échéancier de cotisations trimestrielles
- l'édition des déclarations annuelles

Par bulletin correspondant au 1er engagement du mois pour un intermittent	15,00 €
Par bulletin correspondant à chaque engagement complémentaire du mois pour un intermittent	7,00 €
Reprise de bulletins de salaire intermittent	7,00 €